



VILLE DE NAMUR
SECRETARIAT GENERAL

08-01-2019

AIEG SCRL
MONSIEUR GUY DELEUZE
Directeur général
Avenue des Marais 11
5300 ANDENNE

N. Réf.: AC/SG/2018/132/LL/nc
Votre correspondant: Nancy CARELS
Tél.: 081/24.63.12.
Fax: 081/24.71.09
E-mail: secretariat.general@ville.namur.be

Namur, le 27 décembre 2018

Objet : Représentation Ville – Conseil d’administration

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez en attaché copie de la délibération du Conseil du 20 décembre 2018 proposant les représentants de la Ville au sein du conseil d’administration de l’AIEG.

Les coordonnées de ces personnes sont les suivantes :

- Mme Coraline Absil – Rue de Brimez 84 à 5100 Wépion – Tél. : 0478/90.32.13 – E-mail : coralineabsil@gmail.com - RN : 86.12.09 224-38
- M. Philippe Noël – Rue de Dave 102 à 5100 Jambes – Tél. : 0495/67.15.64 – E-mail : philippe.noel@ville.namur.be – RN : 74.08.19 373-85

Vous remerciant par avance de votre bonne attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, à l’assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale,

Laurence LEPRINCE

Le Bourgmestre,

Maxime PREVOT

VILLE DE NAMUR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
Conseil Communal du

20 décembre 2018

18. Représentation: AIEG - conseil d'administration

Considérant la représentation de la Ville au sein de l'intercommunale AIEG, à savoir:

- au sein de l'assemblée générale:
 - pour le cdh
 - M. Baudouin Sohier
 - Mme Dorothée Klein
 - pour le PS:
 - Mme Dominique Renier
 - M. Christian Pirot
 - pour le MR
 - M. Dimitri Lhoste
- au sein du conseil d'administration
 - pour le cdH
 - M. Baudouin Sohier
 - Mme Dorothée Klein
 - pour le MR
 - M. Dimitri Lhoste
 - pour ECOLO
 - Mme Brigitte Baland

Considérant les disposition du nouveau décret modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales;

Considérant que les Conseillers communaux non réélus sont démissionnaires de plein droit;

Attendu que pour le groupe cdH, Mme Dorothée Klein et M. Baudouin Sohier ont été réélus;

Attendu que pour le groupe MR, M. Dimitri Lhoste et pour le groupe ECOLO, Mme Brigitte Baland n'ont quant à eux pas été réélus;

Vu le courrier de l'intercommunale AIEG daté du 03 décembre 2018 sollicitant la transmission d'une délibération du Conseil communal proposant de désigner 2 représentants pour siéger au sein du conseil d'administration jusqu'au renouvellement intégral des mandats lors de l'assemblée générale de l'AIEG en mai 2019;

Vu l'article L1122-34§2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant que le Conseil communal nomme ses représentants dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la commune est membre;

Vu l'article L1523-15§3 portant que les administrateurs représentant les communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral;

Considérant que le calcul de la composition politique du conseil d'administration et que la répartition des mandats entre les communes associées restent inchangés;

Attendu que l'article 21 des statuts de l'AIEG stipule notamment:

- que l'assemblée générale nomme les membres du conseil d'administration,
- que le comité de gestion établit les listes des candidats au conseil d'administration sur base des présentations faites par les communes associées,
- qu'aux fonctions d'administrateur réservées aux communes associées, ne peuvent être nommés que les membres des conseils et collèges communaux;

Attendu que la Ville peut proposer 2 représentants à ces postes selon la répartition suivante:

- MR: 1
- ECOLO: 1

Sur proposition du Collège du 06 décembre 2018;

Au scrutin secret,

Propose à l'assemblée générale de l'intercommunale AIEG de désigner au sein de son conseil d'administration:

- Pour le MR: Mme Coraline Absil
- Pour ECOLO: M. Philippe Noël

Par le Conseil,

La Secrétaire de séance,
L. Leprince
Directrice générale

Le Bourgmestre,
M. Prévot

Pour extrait certifié conforme,



Pour la Directrice générale,
Par délégation,
Nancy CARELS

Employée d'administration

Fait le 27/12/2018

Maxime PREVOT

Bourgmestre